

de la chaux ou du soufre, ne sera classifié plus haut que le No 3.

Tous les inspecteurs feront connaître leurs raisons pour classer le grain, lorsque nécessaire, en les inscrivant dans leurs livres.

Les échantillons fournis aux inspecteurs seront conformes, autant que possible, aux conditions et termes spécifiés dans la classification ci-dessus.

## Ecole et Station Expérimentale de Laiterie de St-Hyacinthe

Sesssion de 1896-97

### PROGRAMME

Ce programme comporte trois parties principales :

1o Enseignement des meilleures méthodes ; de production du lait en hiver comme en été ; de fabrication du beurre et du fromage ; et d'épreuve du lait.

2o Formation d'inspecteurs de beurrieres et de fromageries pour les syndicats créés et à créer.

3o Etude expérimentale des nouveaux systèmes de machines et d'appareils de laiterie, et des nouveaux procédés de fabrication, ainsi que de tous les progrès à réaliser dans l'industrie laitière.

Ouverture des cours — L'ouverture des cours réguliers d'enseignement a été fixée au 4 novembre 1896.

Enseignement — L'enseignement sera gratuit pour tous les membres de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec, inscrits pour 1897.

Durée et nature des cours — Il y aura dix séries de cours réguliers, réservés aux fabricants ou aux jeunes gens ayant déjà une certaine expérience de la fabrication. Ces séries se tiendront :

1ère série : Du 4 au 17 novembre 1896 — Cours français.

2ème série : Du 17 novembre au 1er décembre — Cours français.

3ème série : Du 7 au 24 décembre — Cours anglais.

4ème série : Du 11 au 30 janvier 1897 — Cours des candidats inspecteurs.

5ème série : Du 1er au 27 février — Cours pour les anciens inspecteurs diplômés.

6ème série : Du 1er au 13 mars — Cours français.

7ème série : Du 15 au 27 mars — Cours français.

8ème série : Du 29 mars au 10 avril — Cours français.

9ème série : Du 10 au 1er mai — Cours français.

Pour chacun des cours réguliers ci-dessus, l'enseignement comprendra :

1. Travaux pratiques de fabrication du beurre et du fromage ;

2. Travaux pratiques d'épreuves du lait ;

3. Neuf conférences sur les sujets ci-après, savoir :

[a] Culture au point de vue de l'industrie laitière ;

[b] Elevage et alimentation du bétail à lait et des porcs ;

[c] Etude du lait ;

[d] Aptitudes et rapports des propriétaires, fabricants, patrons, gérants de fabriques et inspecteurs des syndicats, — par M. J. C. Chapais, assistant commissaire de l'industrie laitière ;

[e] Principes de la fabrication du beurre, — par M. J. D. Leclair ;

[f] Principes de la fabrication du fromage, — par M. Elie Bourbeau ;

[g] Epreuve du lait, — par MM. J. D. Leclair et Elie Bourbeau ;

[h] Eléments de la science de la laite-

rie, — par M. l'abbé Choquette, chef du laboratoire provincial ;

(i) Conduite et inspection des bouilloires et engins, — par M. Gabriel Henry, ingénieur civil de l'école centrale de Paris.

Cours anglais. — Les élèves anglais sont instamment priés de ne s'inscrire que pour la troisième série, attendu qu'il ne sera pas donné de cours anglais dans les autres séries.

Nombre d'élèves — Le nombre d'élèves, pour chaque série, est strictement limité à 40.

Candidats au diplôme d'inspecteur des syndicats. — La quatrième série est spécialement réservée aux fabricants d'au moins 3 ans d'expérience comme chefs de fabrique aspirant au diplôme d'inspecteur des syndicats de beurrieres ou de fromageries.

Ne seront admis aux examens pour diplômes que ceux qui, ayant été visités l'été dernier par l'inspecteur général, auront suivi le cours complet de cette série.

Cours des anciens inspecteurs — Estimant que pour demeurer à la hauteur de leur mission et dignes de leur diplôme, les inspecteurs actuels des syndicats, par suite des progrès de la science de la laiterie, ont besoin de faire une revue générale de leurs connaissances en industrie laitière, la Société leur impose l'obligation d'assister à une série spéciale de cours, qui aura lieu du 1er au 27 février 1897.

Comme la réunion annuelle des inspecteurs aura lieu au cours du mois de février, la Société d'Industrie laitière remboursera aux inspecteurs leur dépenses de voyage.

Chaque inspecteur n'aura donc à payer qu'un mois de pension à St. Hyacinthe.

Aucun inspecteur ne devra se dispenser de suivre ce cours, sous peine de déchéance. Les motifs légitimes d'excuse devront être soumis au bureau de direction de la Société au plus tard à la convention de Joliette, qui aura lieu les 2 et 3 décembre 1896.

Les inspecteurs suivront chaque jour les travaux pratiques de la beurrierie pendant trois semaines, et ceux de la fromagerie pendant une semaine.

Il leur sera en outre donné une série importante de conférences spéciales par les professeurs de l'école, des spécialistes distingués et plusieurs acheteurs de Montréal.

Aucun effort ne sera épargné pour que ce mois d'instruction soit un bénéfice réel pour chacun des inspecteurs et les syndicats qui leur sont confiés.

Conditions générales d'admission. — Pour être admis à l'école, il faudra :

1o Payer la cotisation d'une piastre de membre de la Société d'Industrie laitière, pour l'année 1897. — (Ce paiement donne droit à tous les avantages de la Société et en outre à un exemplaire de toutes ses publications et notamment à son rapport annuel, dont l'importance et l'intérêt vont grandissant d'année en année.)

2o Etre âgé d'au moins 16 ans.

3 Savoir lire, écrire et compter.

La demande d'admission à l'école sera faite sur une formule spéciale qui sera fournie sur application, dans laquelle l'élève indiquera quelle série de cours il veut suivre et combien de temps il a travaillé comme apprenti et comme fabricant.

Toutes les demandes d'admission devront être faites dix jours avant l'ou-

verture du cours, pour les quatre premières séries, et avant le 1er février pour les cinq dernières.

Les demandes devront être adressées au secrétaire de l'école de laiterie à St. Hyacinthe.

Convocation des élèves. — Chaque élève admis recevra un avis personnel de la date des cours qu'il devra suivre. S'il lui est impossible de se rendre à l'école à la date assignée, il devra en prévenir immédiatement le secrétaire de l'école pour qu'un autre aspirant lui soit substitué comme élève.

Logement et pension. — Les élèves auront dans l'école des salles d'étude et de travail à leur disposition, mais ils devront se loger et prendre pension au dehors et à leurs frais. Ils trouveront aisément, moyennant environ \$3 00 par semaine, dans le voisinage immédiat de l'école, qui se trouve située en face du Séminaire de St-Hyacinthe, à peu près à dix minutes de marche de la ville, une bonne pension privée dans des familles recommandées par la corporation du séminaire.

La direction de l'école ne peut en aucune façon assumer la responsabilité de la surveillance des jeunes élèves en dehors des heures de travail où l'étude à l'école.

Paiement de la casse. — Chaque élève, en se présentant au secrétariat de l'école la veille ou le jour de l'ouverture des cours, sera tenu de déposer entre les mains du secrétaire, une somme de \$2, pour garantir le paiement de la casse des instruments de verreries ou autres, qu'il pourrait briser pendant son séjour à l'école. Cette somme sera remise à l'élève à son départ, si aucune réclamation n'est faite contre lui par les officiers en charge du matériel.

Saint-Hyacinthe, le 15 octobre 1896.

Le Président de la Société d'Industrie laitière de la province de Québec,

TH. MONTMINY, Ptre.

Les membres du bureau de direction de l'école et station expérimentale,

M. MACDONALD, M.P.P.,

J. C. CHAPAIS.

J. de L. TACHÉ.

Le secrétaire, E. CASTEL.

Au public. — L'école et station expérimentale de Saint-Hyacinthe étant devenue le siège de la société, toutes les communications, concernant la société, devront être adressées au secrétaire de la société d'industrie laitière, à Saint-Hyacinthe.

### PETITES NOTES

Le Canada qui a fait, à plusieurs reprises, quelques tentatives timides de placer ses bois sur le marché français, dans l'exposition de 1900, une bonne occasion de faire apprécier la qualité et la variété des produits de ses immenses forêts. Il n'est pas trop tôt d'y songer

La Compagnie (Alaska) de plumeste de duvets (The Alaska Feather & Down Company) s'applique d'une façon toute spéciale au nettoyage des plumes maldorantes. Elle a un grand assortiment de belles plumes d'oie blanches et grises, plumes de canard et plumes de poule.

Les marchands qui ont besoin de plumes d'oreillers ou de confortables nous leur conseillons d'écrire à cette Compagnie 290 Rue Guy Montréal.